

# ACTION URGENTE

## LIBÉRATION SANS INCULPATION POUR UN MILITANT SOUDANAIS

**Mohamed Hassan Alim, militant politique, a été remis en liberté sans inculpation lundi 16 janvier 2012 après avoir été détenu au secret pendant 22 jours. Il n'a pas su pourquoi il avait été arrêté, mais pense que cela est en rapport avec les critiques qu'il avait formulées en public à l'égard d'un haut responsable gouvernemental.**

Mohamed Hassan Alim a été appréhendé le 26 décembre 2011 à son domicile de Khartoum par sept agents en civil, membres, semble-t-il, du Service national de la sûreté et du renseignement. Ces derniers l'ont frappé devant sa mère et l'ont emmené à bord d'une voiture. Il a été incarcéré pendant 22 jours, durant lesquels il n'a pas été autorisé à s'entretenir avec un avocat ni à contacter sa famille. Il a été libéré lundi 16 janvier 2012 sans avoir été inculpé.

Mohamed Hassan Alim, 29 ans, est un ingénieur récemment diplômé de l'université d'Alnelain, au Soudan. Début décembre 2011, il a participé à un événement public organisé par un groupe d'étudiants à l'université de Khartoum, pendant lequel il a critiqué ouvertement Nafi Ali Nafi, vice-président du parti du Congrès national, actuellement au pouvoir, et conseiller du président soudanais, Omar el Béchir. Mohamed Hassan Alim a accusé Nafi Ali Nafi, qui est intervenu pendant ce rassemblement, de corruption, de népotisme et d'atteintes aux droits humains. Il a été filmé pendant qu'il prenait la parole et la vidéo a été diffusée sur YouTube avant d'être reprise sur des forums en ligne et dans les médias.

Mohamed Hassan Alim est bien connu des autorités soudanaises pour les activités politiques qu'il mène en tant que membre du parti Baas, un mouvement politique soudanais de l'opposition, et pour sa participation à des manifestations antigouvernementales. Cela lui avait déjà valu d'être arrêté et incarcéré par le Service national de la sûreté et du renseignement en janvier 2011. Il avait ensuite été libéré sans inculpation le 13 mars 2011 ; il aurait à cette occasion été torturé et soumis à d'autres formes de mauvais traitements en détention.

**Mohamed Hassam Alim a fait part de sa gratitude à Amnesty International et à ceux et celles qui ont agi en sa faveur. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 1/12. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR54/001/2012/fr>

Nom : Mohamed Hassan Alim  
Genre : homme

Informations complémentaires sur l'AU 1/12, AFR 54/002/2012, 17 janvier 2012

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

